



Licences saison 2018/2019

Cher(e) Ami(e),

I - Informations générales

Pour des raisons administratives, les bulletins d'adhésion devront être retournés au responsable licences, avant le **30 septembre 2018** impérativement :

- datées, signées,
- accompagnées du chèque correspondant,
- d'un **certificat médical** datant de moins de 3 mois, attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la ou des activité(s) sportive(s) choisie(s),
- et, **pour les sportifs déficients visuels, un certificat médical ophtalmique**, obligatoire lors d'une première demande de licence. Pour les personnes touchées par une maladie évolutive, ce certificat doit être refait tous les ans.

II – Modalités tarifaires

Prix à payer

Cotisation Grenoble Handisport (G.H.) + Licence Fédération Française Handisport (F.F.H.)

Les collégiens peuvent utiliser le **Chéquier jeune Isère** du Conseil Départemental et les jeunes de 16 à 25 ans le **PASS' Région AURA**, qui leur offrent une réduction sur l'adhésion. Se renseigner auprès de votre établissement scolaire.

La licence Handisport Compétition permet :

- la pratique d'un sport en compétition officielle
- la pratique de tous les sports en loisir dans toutes les structures affiliées, sous réserve de produire le certificat médical adéquat

Chaque sport en compétition nécessite d'être titulaire d'une licence compétition pour ce sport.

Les sportifs pratiquants plusieurs sports en compétition bénéficient de la gratuité de leurs 2^{ème} et 3^{ème} licences compétition quel que soit le club.

La licence Handisport Loisir permet, sous réserve de l'obtention d'un certificat médical de non contre-indication, la pratique de tous les sports en loisir dans toutes les associations affiliées à notre fédération. Seule l'adhésion à l'association pourra vous être demandée. En cours de saison sportive, il est possible de transformer une licence loisir en compétition, en ne payant que la différence et en mettant à jour son certificat médical.

La revue de notre fédération « Handisport magazine » est gratuite pour tous les licenciés. Elle vous sera envoyée par mail. **Merci de bien noter votre adresse mail sur le bulletin.**

Les tarifs ci-dessous comprennent la cotisation à Grenoble Handisport + la licence FFH

Vous faites de la COMPETITION :

Vous avez - de 20 ans : 65,00 €/an

Vous avez + de 20 ans : 148,00 €/an

- Merci de bien préciser les sports que vous souhaitez pratiquer en compétition.
- Si vous pratiquez la compétition et du loisir, le tarif est celui de la compétition.
- La licence et le certificat médical (+ le certificat ophtalmique pour les personnes déficientes visuelles) sont obligatoires et contrôlés lors des entraînements, des compétitions nationales et internationales et des championnats régionaux, inter-régionaux et nationaux.

Vous ne faites QUE du LOISIR :

Vous avez - de 20 ans : 63,00 €/an

Vous avez +de 20 ans : 86,00 €/an

Vous êtes licencié en loisir dans un autre club, vous ne payez que la cotisation à GH :

Vous avez - de 20 ans : 35,00 €/an

Vous avez +de 20 ans : 58,00 €/an

Vous êtes licencié en compétition dans un autre club, vous ne payez que la cotisation à GH :

Vous avez - de 20 ans : 37,00 €/an

Vous avez +de 20 ans : 84,00 €/an

III - Modalités d'inscription :

Vous trouverez, ci-joints, suivant votre situation :

- un **bulletin d'adhésion** avec modèle de certificat médical intégré.

Il est conseillé de faire remplir le certificat médical par un médecin de la Médecine du Sport.

Ils doivent dater de moins de trois mois et le cachet du médecin doit être lisible.

- une **autorisation parentale** pour les sportifs de moins de 18 ans
- un **certificat de non contre-indication ophtalmologique** pour les sportifs déficients visuels (Obligatoire lors d'une première demande de licence. Pour les personnes touchées par une maladie évolutive, ce certificat doit être refait tous les ans.)
- pour les compétiteurs déficients visuels, une **lettre de classification** adressée aux médecins ophtalmologues.

Adhésion « Bénévole », ne pratiquant aucun sport, renvoyez-nous le bulletin d'adhésion rempli. La cotisation à G.H. est facultative.

Tous les chèques sont à établir à l'ordre de Grenoble Handisport.

La F.F.H. rappelle que la couverture Assurance-assistance-rapatriement du licencié ne couvre pas les activités sportives à titre privé ou hors organisation par un groupement sportif Handisport.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Grenoble Handisport au 04.76.51.03.51 où vous pourrez laisser un message.

Rachida LE TOULLEC 06.30.72.74.60,

Laurent VADON 06.69.08.73.65,

Serge BAMBINA 06.74.95.80.21.

Les permanences reprennent dans notre local : Parking Relais 62-64 rue Ampère – 38100 GRENOBLE, au 1er étage avec ascenseur, de 14 h à 17 h mercredi et sur rendez-vous pour les autres jours.

Tout le courrier des licences devra être envoyé à :

SERGE BAMBINA, Responsable licences, Le village, 38930 Monestier du Percy

Bonne saison sportive.